



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

### **SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 14 septembre 2022, au lieu habituel des délibérations sous la présidence de M. Denis Lemoyne, maire suppléant et à laquelle sont présents :

**Présences :**

Mme la conseillère Linda Audet  
M. le conseiller Charles Goyer  
M. le conseiller Marc Blain  
Mme la conseillère Violaine Audet

**Absences :**

M. le conseiller Pierre-Yves Baril  
M. le maire Guy Lafrenière

**Sont également présentes :**

Mme Anik Racicot, directrice générale  
Mme Anne Audet, greffière

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 3.

22-09-233

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.**

22-09-234

### **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

22-09-235

Annotation

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.**

22-09-236

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES  
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS  
D'AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau  
Commis secrétaire TP, urb. et dév. économique (surplus) .....(29 au 31)

Roger Patrice  
Journalier et opérateur de machinerie .....(1<sup>er</sup> au 31)

Paul-Yvan Bourgoïn  
Opérateur concierge .....(1<sup>er</sup> au 31)

Jasmin Baril  
Opérateur-concierge .....(1<sup>er</sup> au 31)

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.**

22-09-237

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'AOÛT 2022  
TOTALISANT 623 121,81 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'août 2022 ;

**Bordereau des chèques**  
Chèques 21899 à 21902 inclusivement  
Pour la somme de : ..... 2 393,49 \$  
Chèque(s) annulé(s) : Aucun

**Bordereau des dépôts directs**  
Dépôts directs 504058 à 504136 inclusivement  
Pour la somme de : ..... 354 907,68 \$  
Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**Bordereau des prélèvements**

Prélèvements 6510 à 6540 inclusivement

Pour la somme de : ..... 129 900,72 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

**Bordereau des salaires**

Salaires semaines 30 à 33 inclusivement

Pour la somme de : ..... 135 919,92 \$

**Grand total : ..... 623 121,81 \$**

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'APPROUVER les débours pour le mois d'août 2022 totalisant 623 121,81 \$.**

22-09-238

**ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2022**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 août 2022.**

22-09-239

**AUTORISATION DE PAIEMENT DU DEUXIÈME VERSEMENT DE 59 236 \$ POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon doit payer une contribution annuelle au ministère de la Sécurité publique pour les services policiers de la Sûreté du Québec, représentant la somme de 118 472 \$ pour l'année 2022, facture 105553 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier versement de 59 236 \$ a été autorisé lors de la séance ordinaire du 8 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième versement de 59 236 \$ est payable au plus tard le 31 octobre 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 59 236 \$ du deuxième versement de la contribution 2022 pour les services policiers de la Sûreté du Québec sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
22-09-240

**AUTORISATION DE PAIEMENT À ESCALI-PRO POUR LES TRAVAUX DE LIGNAGES ET MARQUAGE DES RUES, STATIONNEMENTS ET DE LA PISTE DE L'AÉROPORT – 39 669 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 22-06-164, la Ville a octroyé le contrat de lignage et de marquage des rues, stationnements et de la piste de l'aéroport et que les travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Escali-pro nous a fait parvenir la facture 5433 pour les travaux de lignages et de marquage des rues, stationnements et de la piste de l'aéroport et que celle-ci est conforme à la soumission acceptée ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 39 669 \$ avant taxes à Escali-pro pour les travaux de lignages et marquages des rues, stationnements et de la piste de l'aéroport.**

22-09-241

**ADJUDICATION DE CONTRAT À CONSTRUCTION ALAIN TREMBLAY INC. POUR L'AMÉNAGEMENT DE BORDURES ET TROTTOIR DE BÉTON AU GARAGE MUNICIPAL - 31 740 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT la reconstruction du garage municipal à la suite de l'incendie du 18 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'aménager des bordures de béton et un trottoir pour faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE Construction Alain Tremblay inc. nous a soumis les prix suivants pour ces travaux :

- 190 m de bordure de béton à 100 \$/m.....19 000 \$
  - 39 m<sup>2</sup> de trottoir à 260 \$/m<sup>2</sup> .....12 700 \$
- Total avant taxes : .....31 740 \$**

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont inclus dans le budget de la reconstruction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'OCTROYER le contrat à Construction Alain Tremblay inc. pour l'aménagement de bordures et trottoir de béton pour la somme de 31 740 \$ avant taxes.**





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
22-09-242

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU « FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES - VOLET A » - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE COOPÉRATIVE SANTÉ À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon constate depuis quelques années la perte de services essentiels de santé offerts à ses résidents et que ces derniers doivent désormais se déplacer en Abitibi-Témiscamingue pour les obtenir ;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion vers la mise en place d'une coopérative regroupant divers services de santé pourrait être une solution pour les récupérer ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon comme étant une priorité à réaliser en 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le directeur du Service développement économique par intérim à présenter une demande de subvention auprès de la Société du Plan Nord dans le cadre du « Fonds d'initiatives nordiques - Volet A » pour le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

22-09-243

**AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES DANS LE CADRE DU « PROGRAMME DE PRÉDÉMARRAGE D'ENTREPRISE » - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UNE COOPÉRATIVE SANTÉ À LABEL-SUR-QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon constate depuis quelques années la perte de services essentiels de santé offerts à ses résidents et que ces derniers doivent désormais se déplacer en Abitibi-Témiscamingue pour les obtenir ;

CONSIDÉRANT QUE la réflexion vers la mise en place d'une coopérative regroupant divers services de santé pourrait être une solution pour les récupérer ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a identifié le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon comme étant une priorité à réaliser en 2023 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'AUTORISER le directeur du Service développement économique par intérim à présenter une demande de subvention auprès de l'Administration régionale Baie-James dans le cadre du « Programme de prédémarrage d'entreprise » pour le projet d'étude de faisabilité pour l'implantation d'une coopérative de santé à Lebel-sur-Quévillon et à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

22-09-244

**AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN DÉPÔT À IMAGO STRUCTURES POUR L'ACHAT DE DEUX TENTES PRÊT-À-CAMPER « GLAMP 12x14 » - 15 665,94 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un financement pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper dans le cadre du projet d'agrandissement du camping municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'achat a été autorisé par la résolution 22-07-187 ;

CONSIDÉRANT QUE Imago Structures nous a fait parvenir la facture 13113201 pour le paiement d'un dépôt pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper « Glamp 12x14 » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement d'un dépôt de 15 665,94 \$ avant taxes à Imago Structures pour l'achat de deux tentes prêt-à-camper « Glamp 12x14 » dans le cadre du projet d'agrandissement du camping municipal.**

22-09-245

**OCTROI DE CONTRAT À MP RENAUD-VATION INC. POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PAVILLON COMMUNAUTAIRE - 15 472,02 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation LSQ-2022-01 pour la construction d'un pavillon communautaire n'a reçu aucune soumission ;

CONSIDÉRANT QUE MP Renaud-Vation inc. nous a fait parvenir une estimation pour les travaux d'aménagement intérieur comprenant les divisions intérieures, la finition du vestiaire et de la salle de bain, l'aménagement de la salle de bain et la finition intérieure du garage pour la somme de 15 472,02 \$ avant taxes ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**D'OCTROYER le contrat à MP Renaud-Vation inc. pour les travaux d'aménagement intérieur dans le cadre du projet de construction d'un pavillon communautaire pour la somme de 15 472,02 \$ avant taxes.**

22-09-246

**AUTORISATION DE DESTRUCTION DES DOCUMENTS COMPTABLES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes* interdit au greffier de se dessaisir, sans permission du conseil, de la possession des livres, registres, plans, cartes et autres documents détenus par la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les documents à être détruits respectent les délais prévus au calendrier de conservation ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la destruction des documents énumérés ci-dessous :**

**Année 2011**

- ✓ Liste des données et registre de la paie
- ✓ Copie des chèques, bons de commande, factures, reçus et caisse-recettes

**Année 2014**

- ✓ Journal des achats
- ✓ Journal des ventes
- ✓ Écritures de journal
- ✓ Balance de vérification et rapports budgétaires

**Année 2015**

- ✓ Petite caisse

**Année 2019**

- ✓ Permis de vendeurs itinérants

22-09-247

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 323 AYANT POUR TITRE « CONTRÔLE DES ANIMAUX »**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Marc Blain donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 323 ayant pour titre « Contrôle des animaux ».



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

22-09-248

Annotation

**ADOPTION DE LA PROCÉDURE PORTANT SUR LA  
RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES  
DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE  
L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C- 19), une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**D'ADOPTER la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat.**

22-09-249

**AUTORISATION DE MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE  
RÉSOLUTOIRE - 102, RUE DES SAPINS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon détenait dans l'acte de vente de Mme Cindy Savoie et M. Israël Lavoie, une clause résolutoire pour obliger les acquéreurs à bâtir dans les douze (12) mois de la signature de l'acte de vente enregistré sous le numéro 26 571 879 au bureau de l'officier de la publicité des droits ;

CONSIDÉRANT QUE cette clause était valable pour une durée de douze (12) mois soit jusqu'au 10 août 2022 et que les parties ont rempli leurs obligations ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**DE DONNER mainlevée de la clause résolutoire mentionnée dans l'acte de vente entre la Ville de Lebel-sur-Quévillon et Mme Cindy Savoie et M. Israël Lavoie, enregistré au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, le 10 août 2021 sous le numéro 26 571 879 ;**

**D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**





Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution  
**22-09-250**

**AUTORISATION DE MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE  
RÉSOLUTOIRE - 104, RUE DES SAPINS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon détenait dans l'acte de vente de Mme Marie-Pier Pelletier et M. Étienne Fortier, une clause résolutoire pour obliger les acquéreurs à bâtir dans les douze (12) mois de la signature de l'acte de vente enregistré sous le numéro 26 072 398 au bureau de l'officier de la publicité des droits ;

CONSIDÉRANT QUE cette clause était valable pour une durée de douze (12) mois soit jusqu'au 16 février 2022 et que les parties ont rempli leurs obligations ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**DE DONNER mainlevée de la clause résolutoire mentionnée dans l'acte de vente entre la Ville de Lebel-sur-Quévillon et Mme Marie-Pier Pelletier et M. Étienne Fortier, enregistré au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Abitibi, le 16 février 2021 sous le numéro 26 072 398 ;**

**D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.**

**22-09-251**

**PROLONGATION DU DÉLAI DE LA SIGNATURE DE L'ACTE DE  
VENTE D'UN TERRAIN COMMERCIAL À VIDÉOTRON -  
24, PLACE J.E. RIVEST**

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 10 novembre 2021 par la résolution 21-11-299 la vente d'un terrain commercial 24, place J.E. Rivest à Vidéotron ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville autorisait le 13 avril 2022 par la résolution 22-04-117, de prolonger le délai au 30 septembre 2022 pour procéder à la signature de l'acte de vente ;

CONSIDÉRANT QUE des modifications au cadastre ont été apportées ayant pour effet de créer un nouveau lot portant le numéro 6 524 366 d'une superficie de 579,3 m<sup>2</sup> au coût de 20,23 \$/m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de cadastrage et d'enregistrement seront finalisées d'ici les prochains mois ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :**

**DE PROLONGER le délai de signature de l'acte de vente du 24, place J.E. Rivest à Vidéotron jusqu'au 31 décembre 2022.**



Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution  
22-09-252

Annotation

**GESTION DES DENIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU TRÉSORIER**

---

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 99 et autres de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier est la personne mandatée à la gestion des deniers provenant des taxes ou redevances municipales et tous autres deniers appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier est autorisé à gérer les comptes bancaires de la Ville (ouverture, modification, fermeture), et ce, dans toutes les institutions financières ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**DE CHARGER le trésorier ou en son absence le trésorier adjoint, de placer à court terme ces deniers dans une banque ou coopérative de services financiers au nom et pour le compte de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;**

**D'AUTORISER le trésorier ou en son absence le trésorier adjoint, à procéder à l'ouverture, la modification et la fermeture de compte bancaire, et ce, dans toutes les institutions financières.**

22-09-253

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DÉSIGNATION DU RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS**

---

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lafrenière, maire de la Ville a délégué la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels à Mme Anik Racicot, directrice générale et a délégué la fonction de responsable de l'accès aux documents à Mme Anne Audet, greffière aux termes de délégations datées du 16 août 2022 faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, telle que modifiée par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Linda Audet, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**QUE le conseil municipal prend acte et autorise lesdites délégations.**

22-09-254

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

---



No de résolution

## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la « Loi sur l'accès ») prévoit qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses obligations ;

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès* prévoit que ce comité relève du directeur général et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable de la sécurité de l'information et le responsable de la gestion documentaire ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :**

**DE NOMMER les membres suivants afin qu'ils siègent à ce comité jusqu'à nouvel ordre :**

- Mme Anik Racicot, directrice générale (RPRP)
- Mme Anne Audet, greffière (RAD)
- M. Michel Simard, directeur général adjoint, trésorier et directeur des technologies de l'information

22-09-255

### **FÉLICITATIONS AUX RÉCIPENDAIRES DE PRIX DU GALA RECONNAISSANCE 2022 ET MENTION SPÉCIALE AUX MEMBRES ET BÉNÉVOLES DU COMITÉ ORGANISATEUR**

CONSIDÉRANT QUE le 10 septembre dernier se tenait à la salle Desjardins la 6<sup>e</sup> édition du Gala Reconnaissance de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE cette soirée d'exception célébrait le dynamisme des Quévillonnais et Quévillonnaises et voulait rendre un véritable hommage aux hommes et aux femmes qui jouent un rôle actif au sein de notre belle communauté ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter et de remercier les personnes impliquées dans l'organisation :

#### **Comité organisateur**

- |                      |                    |
|----------------------|--------------------|
| • Jacynthe Barrette  | • Stacy-Ann Oliver |
| • Marc Blain         | • Émilie Petit     |
| • Marie-Claude Labbé | • Nancy Salamanca  |
| • Karine Lafrenière  | • Nadine Tremblay  |
| • Manon Mongeau      |                    |

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter et de remercier les animatrices et les artistes bénévoles :

#### **Animatrices**

- |                |                    |
|----------------|--------------------|
| • Romy Dinelle | • Héroïse St-Louis |
|----------------|--------------------|

#### **Artistes bénévoles**

- |                   |                           |
|-------------------|---------------------------|
| • Marilou Bisson  | • Marie-Frédérique Rochon |
| • Maëlle Larouche |                           |

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Label-sur-Quévillon



No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de féliciter et remercier les entreprises, organismes et bénévoles suivants pour leur implication dans notre milieu :

**Entreprises**

- ALS Géochimie
- Boutique 4 épingles
- Coopérative CPMQ/NAPA
- Dépanneur du Boulevard
- Distribution Signal inc.
- Excavation Éric Bisson et Fille
- Hydrau-Mécanic
- La Taverne 105
- Minière Osisko
- MP Renaud-Vation inc.
- Nordic Kraft
- Produits forestiers Résolu
- Provigo Alimentation Pierre-Luc Mo
- Quévillon Pizzeria
- RONA Matériaux Dubreuil inc.
- Salon Jouvence
- Salon Niber
- Transport D.Y.G.
- Transport Hardy
- Transport Vincent Rousseau
- Vision comptable

**Organismes**

- L'Agora Boréale
- Chevaliers de Colomb, Conseil 6003
- Club de Golf Quévillon
- Club de Kendo
- Club de Ski de fond 2 temps inc.
- Club Hockey féminin
- Comité Fête nationale
- Comité Label Environnement
- Trophée Rose des sables (Jessica Renaud-Bisson et Jacynthe Girard)
- Coupe Dodge 2019 (Lily-Rose Fortin, Nelly Dallaire, Patricia Lambert)
- Maison de la famille / Animations P:
- Paroisse Sainte-Famille
- Partenaires à part égale
- Pavillon de la Rose
- Physi-Forme Quévillon
- Le Son du 49<sup>e</sup>, CKCJ-FM 97,9
- Tournoi de golf régional Marineau

**Bénévoles**

- Nathalie Adams
- Chantale Caron
- Claire Coté
- Crystal Coté
- Isabelle Deschamps
- Marie-Ève Deschâtelets
- Mikael Gilbert
- Yvan Julien
- Fadoua Kalidi
- Yvon Labonté
- Diane Lacasse
- Reine D'Amboise-Malenfant
- Manon Mongeau
- Guy Morin
- Laurent Morin
- Adolfo Ortega
- Claude Paradis
- Claude Paradis
- Françoise Payeur
- France Pilon
- Francois Pomerleau
- Sylvain Ranger
- Nicole Roy
- Éric Simard
- Jacques Trudel

**Coup de cœur du jury**

- *Entreprise* : Hydrau-Mécanic
- *Bénévoles* : Yvan Julien  
Françoise Payeur
- *Organisme* : Club de Ski de fond 2 temps inc.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :**

**D'EXPRIMER les plus vives et sincères félicitations auprès des nominés et récipiendaires de prix pour leurs brillantes performances avec une mention spéciale de remerciement au comité organisateur et aux bénévoles pour leur contribution au Gala Reconnaissance 2022.**

**INSCRIPTION**

**DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'août 2022.





No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la  
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

**INSCRIPTION**  
**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois d'août 2022.

**INSCRIPTION**  
**RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL**

Le maire suppléant, M. Denis Lemoyne, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'août 2022.

**INSCRIPTION**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Un citoyen présent dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- ✓ Suivi subvention aéroport
- ✓ Réparation au poste de police

Le maire suppléant, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

22-09-256

**RÉSOLUTION**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par Mme la conseillère Linda Audet et résolu unanimement :**

**QUE la séance soit et est levée à 20 h 37.**

Je soussigné, Denis Lemoyne, maire suppléant donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 22-09-233 à 22-09-256 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

  
Denis Lemoyne, maire suppléant

  
Anne Audet, greffière